

Assemblée primaire municipale du 18 février 2025

L'assemblée primaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune pour le 18 février 2025 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des assemblées du 13 juin et 12 septembre 2024
2. Budget 2025 de la Municipalité
 - 2.1. Présentation du budget 2025
 - 2.2. Approbation du budget 2025 de la Municipalité
 - 2.3. Nomination des réviseurs de comptes
3. Divers

Message de bienvenue

La Présidente Mme Tiziana Lattion ouvre l'assemblée primaire, salue les participants et les remercie pour leur présence. Elle précise qu'aucune demande d'ajout pour les points à l'ordre n'a été reçue. Elle pose la question à l'assemblée si un membre dans la salle aurait un point à rajouter dans le point 3 des divers. Ce n'est pas le cas et elle propose ensuite à l'assemblée, qui accepte, la nomination de Gabriel Beth et Samuel Lequint comme scrutateurs.

Elle rappelle quelques points de la loi sur les communes et propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des assemblées du 13 juin et 12 septembre 2024

La lecture des procès-verbaux des assemblées du 13 juin et 12 septembre 2024, publiés sur le site internet et à disposition au bureau communal, n'est pas demandée et ceux-ci sont approuvés.

2. Budget 2025 de la Municipalité

2.1. Présentation du budget 2025

En préambule, la Présidente annonce avec plaisir que la nouvelle concession FGB a enfin été homologuée par le Conseil d'Etat. De ce fait, le budget 2025 intègre Frs. 1'660'000.00 représentant le montant cumulé de ces quatre dernières années concernant la vente d'énergie ainsi que le montant de Frs. 300'000.00 lié à la taxe initiale.

Elle passe ensuite la parole à M. Antoine Tornay pour une présentation détaillée du budget.

Assemblée primaire municipale du 18 février 2025

Au fur et à mesure de la présentation les questions suivantes sont posées :

- M. Lattion Daniel demande comment sont facturés les charges du CMS.

M. Antoine Tornay répond que la commune paie la participation au déficit du CMS en fonction d'une répartition intercommunale. Une partie de ce déficit est prise en charge par l'Etat et l'autre par les communes.

- M. Patrice Michaud demande si la redevance FGB est versée même si l'usine de Palasuit est à l'arrêt.

M. Antoine Tornay répond par l'affirmative, les redevances sont dues. Par contre les 2,5 cts par kWh produit, si l'usine est à l'arrêt, la commune ne perçoit pas ces montants.

- M. Daniel Lattion demande pour le montant prévu pour le projet REP si ce montant comprend uniquement l'étude ou également une partie de l'entretien.

M. Antoine Tornay répond que dans ce montant est prévu le coût de l'étude et une partie d'entretien d'une route en particulier en 2025.

La Présidente précise que si nous présentons cette étude qui inventorie les dessertes agricoles au Canton, nous allons bénéficier de subventions. L'Etat n'entre plus en matière pour un subventionnement sans ce document.

La Présidente donne ensuite les explications suivantes :

- Mise aux normes des parkings : Il y a quelques années, des places de parcs ont été délimitées sur certains parkings du village de Liddes. En 2025, il est prévu de finalisé ce projet en marquant au sol quelques places qui aideront au stationnement des véhicules. Des durées de stationnement seront également homologuées pour chaque type de parking et la signalisation du carrefour de Chandonne sera améliorée avec un marquage au sol des priorités.
- Planification énergétique : Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie, une planification énergétique communale est obligatoire. Comme la base de données concernant l'énergie des bâtiments n'était pas à jour, en début 2025, les propriétaires des bâtiments ont reçu un courrier avec un QRCode qui les invitait à remplir les informations sur les bâtiments. Ces informations seront également utiles pour la planification énergétique territoriale.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie M. Antoine Tornay pour la présentation du budget.

2.2. Approbation du budget 2025 de la Municipalité

Décision fiscales :

Sur proposition du Conseil communal, l'Assemblée primaire accepte à l'unanimité de maintenir l'indexation à 143 %.

Le Conseil communal a décidé de maintenir également le coefficient à 1,25.

Assemblée primaire municipale du 18 février 2025

L'impôt personnel reste inchangé à Frs. 18.— ainsi que l'impôt sur les chiens à Frs. 120.—.

Les intérêts moratoires, de remboursement et compensatoires sont fixés par le Conseil d'Etat.

Au vote à main levée, **le budget 2025 de la municipalité est accepté à l'unanimité.**

2.3. Nomination des réviseurs

Selon l'art. 83 de la loi sur les communes, les réviseurs de comptes sont nommés par l'assemblée primaire pour la période législative.

Sur proposition du Conseil communal, la société Auditors Services SA à Orsières est nommée par l'Assemblée à l'unanimité.

3. Divers

La Présidente donne la parole à l'assemblée et les questions suivantes sont posées dans les divers :

- M. Gabriel Beth explique que beaucoup de promeneurs se baladent sur la route de Chandonne dont certaines personnes d'un âge respectable. Arrivées à l'entrée de Chandonne, elles trouvent un molok et un container à papier pour se reposer. Il demande s'il était possible de déplacer le container et de poser un banc pour les promeneurs à la place.

La Présidente répond qu'il ne lui est pas possible de répondre de suite à cette demande et que le point sera clarifié et analysé par M. David Marquis et discuté au sein du conseil communal.

- M. Stéphane Lattion demande si les travaux du bâtiment TP/OFROU vont débuter cette année.

La Présidente répond qu'un montant de Frs. 1,5 million a été mis au budget pour 2025 qui prévoit également le début des travaux cette année. Malheureusement une procédure d'expropriation est en cours et tant que cette procédure n'est pas terminée nous n'avons pas le droit de mettre à l'enquête le projet. De ce fait, nous ne savons pas encore combien de temps cette procédure va prendre, il est possible que les travaux ne débuteront qu'en 2026. L'OFROU n'a pas remis en question leur participation malgré le retard.

Pour terminer, la Présidente informe l'assemblée que l'horaire d'ouverture du bureau de vote a été modifié comme suit :

Dimanche de 10h00 à 11h00 (au lieu de 10h30 – 11h30).

Assemblée primaire municipale du 18 février 2025

La Présidente remercie les participants de la confiance témoignée envers le Conseil communal et clôture l'assemblée.

Liddes, le 18 février 2025

Pour la Commune

La Présidente

La Secrétaire municipale

Tiziana Lattion

Astrid Michelod Bonvoisin